



Prolongation du titre de séjour scientifique

Par **Majeddine**, le **18/05/2010 à 16:56**

Bonjour,

Je suis ingénieur tunisien ayant un titre de séjour mention "scientifique". Mon titre de séjour a expiré en Janvier 2010. A la préfecture, on m'a donc donné un récépissé en attendant la prolongation de ma carte de séjour. J'ai ramené une convention d'accueil qui va jusqu'au mois de juillet 2010. On me demande pour la prolongation de mon titre de séjour de ramener une convention d'accueil au delà du mois de juillet 2010. Or d'après la loi RESEDA du 11 mai 1998, le titre de séjour est renouvelable pour une année complète même si la convention d'accueil est jusqu'au mois de juillet. Je voulais avoir votre avis avant de faire un recours pour leur expliquer la situation.

Merci d'avance,